

## **CHSCT spécial Musées**

### **Séance du mardi 16 mai 2017**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial Musées s'est réuni le 16 mai 2017 sous la présidence de Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, SMF, représentante de Marie-Christine LABOURDETTE, et en présence des représentants de la CGT-Culture et de SUD-Culture.

*Ce compte rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de la séance qui devra être validé par toutes les parties prenantes.*

#### **Point 1 : Approbation des PV du 12 décembre 2016, des 19 et 20 janvier 2017 et du compte-rendu de la visite de CHSCT au Musée national du Moyen-Âge le 4 avril 2017 (pour avis)**

Les procès-verbaux du 12 novembre 2016 et des 19 et 20 janvier 2017 sont approuvés à l'unanimité.

L'approbation du compte-rendu de la visite de CHSCT au Musée national du Moyen-Âge est reportée à la prochaine séance à la demande d'une organisation syndicale.

#### **Point 2 : Musée Magnin**

##### **a) Document unique d'évaluation des risques professionnels (pour information) et programme d'actions 2017 (pour avis)**

Après présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme d'actions 2017 par Rémi CARIEL, directeur du musée Magnin et de Cédric BOUGEARD, assistant de prévention, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer sur le programme d'actions 2017.

*Le programme d'actions 2017 est approuvé à l'unanimité.*

##### **b) Registre santé et sécurité au travail et tableau de suivi (pour information)**

Cédric BOUGEARD indique qu'en cas de difficulté, les agents l'en informent directement, sans passer par le registre.

Il signale que l'établissement sollicitera le CHSCT en fin d'année dans le cadre d'un avant-projet de travaux qui sera communiqué par l'architecte en chef des monuments historiques.

L'examen du tableau de suivi n'appelle aucun commentaire.

### **Point 3 : Musée national du Moyen-Âge, thermes et hôtel de Cluny**

#### **a) Document unique d'évaluation des risques professionnels (pour information) et programme d'actions 2017 (pour avis)**

Après présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme d'actions 2017 par Marie-France COCHETEUX, secrétaire générale du musée de Cluny, Axel VILLECHAIZE, secrétaire général adjoint et Stéphanie JEANPIERRE-CHAPPON, technicienne des services culturels, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer sur le programme d'actions 2017.

*Le programme d'actions 2017 recueille 4 abstentions, les représentants du personnel considérant le document incomplet.*

#### **b) Règlement intérieur (pour avis)**

Axel VILLECHAIZE explique qu'un travail important a été réalisé avec la Mission dialogue social, en intégrant les remarques émises lors du précédent CHSCT. Les corrections demandées ont été signalées en bleu dans le document.

Après discussion sur les points d'achoppement signalés lors du précédent CHSCT, les membres du CHSCT sont appelés à se prononcer sur le règlement intérieur du Musée de Cluny.

*Le règlement intérieur recueille 4 abstentions, complétées du souhait de l'intégration des remarques effectuées en séance.*

#### **c) Bilan de la visite de délégation du 4 avril 2017 (pour information)**

Une représentante du personnel rappelle que la visite était précédée d'une réunion dans le bureau de la Direction de l'établissement, au cours de laquelle a été évoquée la fermeture éventuelle du musée en 2018.

Blandine CHAVANNE indique que le temps de fermeture ne peut être décidé avant le rendu, à la fin du mois de mai, l'avant-projet sommaire de l'architecte muséographe, qui devra être examiné en lien avec celui établi par l'architecte en chef. La réunion du COPIL avec Vincent BERJOT devrait intervenir au cours de la première quinzaine de juillet.

Le personnel sera informé dès que le calendrier sera fixé.

#### **c) Registre santé et sécurité au travail (pour information)**

Un représentant du personnel rappelle que les valises ne sont pas acceptées dans l'établissement en raison de l'état d'urgence. Or, il s'avère qu'une valise a été introduite, discréditant le travail des personnels d'accueil et de surveillance.

Stéphanie JEANPIERRE-CHAPPON indique que les consignes ont été réaffirmées à la suite de cet incident. Les consignes sont mieux respectées et dès que cela s'avère nécessaire, les agents appellent l'encadrement qui les soutient.

#### **d) Examen du tableau de suivi (pour information)**

Une représentante du personnel demande à quelle date sera remplacée le Dr Lardoux.

Blandine CHAVANNE rappelle que, compte-tenu du manque de candidats, le poste est sans doute difficile à pourvoir.

#### **Point 4 : Présentation de l'arrêté du 31 mars 2017 portant application au ministère de la culture et de la communication du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et dans la magistrature (pour information)**

Kevin THIERY indique que cet arrêté décline, pour l'ensemble du périmètre ministériel, les modalités de mise en œuvre du télétravail en administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale et établissements publics administratifs.

Se fondant sur les préconisations du ministère de la Fonction Publique, l'arrêté du 31 mars 2017 précise notamment les activités non éligibles au télétravail ainsi que les règles à respecter en matière de sécurisation des données, de temps de travail, d'hygiène et sécurité.

Une note du secrétaire général vient accompagner les structures dans la mise en œuvre du télétravail, afin de sensibiliser chaque acteur sur les enjeux de cette nouvelle modalité d'organisation du travail. Constituée de fiches pratiques et d'annexes, elle encadre le processus des demandes et octroi de télétravail.

#### **Point 5 : Examen des registres santé et sécurité au travail et accidents du travail et du tableau de suivi pour les autres SCN (pour information)**

Un représentant du personnel s'interroge sur les cinq arrêts de travail aux Musées du XXème siècle, consécutifs à des chutes, mais dont aucun n'est imputable à un accident.

Carole ETIENNE BOISSEAU confirme qu'il s'agit bien d'accidents du travail, étant identifiés comme accidents de trajet.

Un représentant du personnel évoque les difficultés liées à l'exposition « Le troisième homme » au Musée national de Préhistoire. Le budget de la RMNGP a été dépassé en raison du coût du transport de pièces provenant de Russie. Les vacances prévues pour la surveillance de l'exposition seront supprimées. Compte tenu de l'effectif actuel, les agents du musée ne pourront assurer une surveillance permanente dans les salles.

Blandine CHAVANNE indique avoir été prévenue récemment de cette difficulté. Elle affirme que l'administration interviendra auprès de la RMN

## **Point 6 : Calendrier de réunions (pour information) et de visites (pour avis)**

La prochaine séance de CHSCT qui aura lieu le 26 septembre 2017 sera la dernière programmée de l'année 2017.

### Prochaines visites de délégation :

- Musée Clémenceau-de Lattre le 15 septembre 2017 (reportée) ;
- Maison Bonaparte à Ajaccio à programmer en 2018.

*La séance est levée à 13h00.*